



Rapport d'installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension

Général:

Référence: 004-20260518-01	Date du contrôle: 18/05/2026
Inspecteur: 004	

Identification de l'installation électrique:

Nom de propriétaire:	Code EAN:	Inconnu
Adresse d'installation: Herlevingslaan 23 bus 6, 1140 - Evere	Numéro compteur(s):	64348055
	Gestionnaire de réseau de distribution:	Sibelga
Date de mise en service de l'installation:	<input type="checkbox"/> Avant le 01/10/1981 <input checked="" type="checkbox"/> Entre le 01/10/1981 et 01/06/2020 <input type="checkbox"/> Depuis le 01/06/2020	
Type d'installation:	<input checked="" type="checkbox"/> Unité résidentielle <input type="checkbox"/> Installation PV <input type="checkbox"/> Batterie <input type="checkbox"/> Borne de recharge	

Identification des tiers:

Nom de client:	<i>Vastgoedexperts BV</i>
Adresse de client:	<i>Langvoort 17, 2430 Laakdal</i>
Installateur de l'installation:	Inconnu
Adresse de l'installateur:	/
Numéro de TVA de l'installateur:	/

Type de contrôle:

<input type="checkbox"/> 6.4 (Contrôle de conformité avant mise en usage)
<input type="checkbox"/> 6.4 (Changement/extension important)
<input checked="" type="checkbox"/> 6.5 (Visite de contrôle)
<input type="checkbox"/> 8.4.1 (Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'une unité d'habitation avant tout renforcement de la puissance de raccordement au réseau public de distribution d'électricité)
<input type="checkbox"/> 8.4.2 (Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'une unité d'habitation lors de la vente)
<input type="checkbox"/> 8.4.3 (Visite de contrôle libre d'une ancienne installation)
<input checked="" type="checkbox"/> Dispositions dérogatoires (Livre 1) appliquées
<input type="checkbox"/> Nouvelle évaluation du rapport

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale:	Mono 230V	Tension nominale maximale:	63A AC/DC
Cable d'alimentation (section):	2x10mm²	Type de câble:	XVB
Valeur nominale de la connexion automatique:	40A	Type de disjoncteur général:	type A

Description de l'installation de mise à la terre:

Type de schéma de mise à la terre:	TT	Type d'électrode de terre:	Inconnu
Section d'électrode de terre:	Inconnu	Section conducteur de terre:	Inconnu

Description de l'installation électrique:



**VASTGOED
EXPERTS**

Vastgoedexperts ASBL
Langvoort 17, 2430 Laakdal
BE 1011.092.168

TEL: +32 14 89 34 76
www.vastgoedexpertsvzw.be
info@vastgoedexpertsvzw.be



BELAC 761-INSP
EN ISO/IEC 17020

Nombre de tableaux principaux:	1	Nombre de circuits terminaux:	11	Nombre de cercles de réserve:	0
--------------------------------	----------	-------------------------------	-----------	-------------------------------	----------



Description des circuits électriques

Tableau	Type de sécurité	Nombre de pôles	Courbe	Tension nominale	Sections des conducteurs (mm ²)	Nombre
1	Disjoncteur	2P	C	16A	2,5mm ²	3
1	Disjoncteur	2P	C	20A	2,5mm ²	4
1	Disjoncteur	2P	C	20A	4mm ²	3
1	Disjoncteur	2P	C	32A	6mm ²	1

Description des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel principaux:

Courant nominal	Sensibilité	Nombre de pôles	Types	Tableau
63A	300mA	2P	A	1

Description de dispositif de protection de courant différentiel supplémentaire:

Courant nominal	Sensibilité	Nombre de pôles	Types	Tableau
40A	30mA	2P	A	1

Schémas, plans et documents:

Titre	Version	Date	Status
Schémas unifilaires	/	/	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK <input checked="" type="checkbox"/> Absent
Plan(s) de position	/	/	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK <input checked="" type="checkbox"/> Absent
Liste des voies d'évacuation	/	/	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK <input checked="" type="checkbox"/> Non communiqué
Document(s) des installations de sécurité	/	/	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK <input checked="" type="checkbox"/> Non communiqué
Document(s) des installations critiques	/	/	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK <input checked="" type="checkbox"/> Non communiqué

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	Non réalisé	Méthode de mesure:	Non réalisé
Résistance d'isolement générale:	9,90 MΩ	Tension de mesure:	500V
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/> Non réalisé	Boucle de défaut:	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/> Non réalisé
Continuité des conducteurs de protection:	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK	Continuité des liaisons équipotentielles:	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK
Protection contre les contacts indirects:	<input type="checkbox"/> OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK	Protection contre le contact direct:	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK
État du matériel fixe:	<input type="checkbox"/> OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK	État du matériel mobile:	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> NOK



Intractions:

Mise à la terre	
A10	La barrette de coupure de terre est absente. (Livre 1 : 5.4.3.5)
Tableau de distribution	
B17	La tension d'alimentation n'est pas indiquée sur chaque tableau. (Livre 1 : 3.1.3.3) <i>Commentaire: E.a. tableau 1</i>
Administration (schémas / plans de situation)	
S01	Le schéma unifilaire est absent. (Livre 1 : 3.1.2.1)
S06	Les plans de situation sont absents. (Livre 1 : 3.1.2.1)
Appareils	
T10	Certaines prises de courant et/ou interrupteurs ne sont pas fixés correctement. (Livre 1 : 1.4.1.3) <i>Commentaire: E.a. living</i>
Rapports précédents / fiches techniques / utilisation	
V05	Le rapport de contrôle de conformité est absent. (Livre 1 : 9.1.1 ; 9.1.2)



Commentaires et informations:

002	Ce rapport peut être utilisé pour la vente d'une habitation.
007	Il est possible qu'après la présentation des schémas, plans et/ou descriptions des circuits, des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un contrôle ultérieur.
008	En donnant suite aux infractions précitées, il est possible que des infractions supplémentaires apparaissent lors d'une prochaine inspection.
020	En raison de l'absence du rapport de contrôle de conformité de l'ensemble de l'installation, la conformité devra être vérifiée à nouveau lors de la prochaine visite de contrôle.
025	La maison était meublée au moment de la visite.
028	Les dérogations autorisées ont été appliquées sur la base de la date de réalisation de l'installation.
INFO	Sectionneur de coupure de terre introuvable



L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1er relatif aux installations électriques à basse tension et à très basse tension de l'AR du 08/09/2019. Une visite complémentaire doit être effectuée avant le:
18/05/2027

Qui effectue la contre-visite?

- Vastgoedexperts ASBL
 Organisme de contrôle agréé

Les bornes d'entrée du dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel, placés en tête de l'installation, sont plombées:

- lors d'une visite précédente
 lors de la visite actuelle
- Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés..
- Aucune installation électrique ou partie de celle-ci pour laquelle des infractions aux dispositions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et très basse tension sont constatées, ne peut être mise en service. Un nouveau contrôle de conformité doit être effectué avant la mise en service, dès que l'installation électrique a été mise en conformité.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être effectués sans délai et toutes les mesures doivent être prises afin que l'installation en infraction, si elle reste en service, ne présente aucun danger pour les personnes ou les biens.

Au nom du responsable technique, l'inspecteur:

Signature:

Signature-hash:
5223ab3431dde3f043aba95fe6e11d9f29ba70ded11c9ca13786e7cb4a2358f1

Timber: **004**
Date: **2026-05-18**



Vastgoedexperts VZW - Erkend Controle Organisme
Langvoort 17 - 2430 Laakdal
BTW BE 1011.092.168
Tel. 014/89.34.76 - info@vastgoedexpertsvzw.be
www.vastgoedexpertsvzw.be



Prescriptions:

Il est obligatoire de conserver ce rapport dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier doit être mis à la disposition de toute personne concernée. En cas de vente, le vendeur est tenu de transmettre le dossier au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant. En cas de location, le propriétaire, gestionnaire ou exploitant est tenu de mettre une copie du dossier à la disposition du locataire.

Le propriétaire, gestionnaire ou exploitant est tenu d'exécuter toute modification ou extension de l'installation électrique conformément aux prescriptions du Livre 1 relatif aux installations électriques à basse tension et très basse tension. Ces modifications doivent être mentionnées dans le dossier. En cas de modifications ou d'extensions importantes, un nouveau contrôle de conformité doit être effectué avant la mise en service par un organisme de contrôle agréé.

Il est obligatoire d'informer immédiatement l'agent chargé de la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions de tout accident survenu à des personnes et directement ou indirectement dû à la présence d'électricité.

En cas d'infractions constatées lors de la visite de contrôle, un nouveau contrôle doit être effectué par le même organisme agréé afin de vérifier, à l'issue d'un délai d'un an, si les infractions ont été levées. Si, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé doit transmettre une copie du rapport de contrôle à la Direction générale de l'Énergie, chargée de la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Une copie de ce rapport, du (des) schéma(s) unifilaire(s) signé(s) et des plans de situation sera conservée pendant cinq ans par l'organisme agréé. Pendant cette période, le propriétaire, gestionnaire ou exploitant de l'installation électrique peut demander à l'organisme agréé concerné un duplicata du rapport, du (des) schéma(s) unifilaire(s) signé(s) et des plans de situation. Pour la mise à disposition d'une copie, une redevance peut être demandée, dont le montant est fixé par l'organisme agréé. Les redevances qui peuvent être facturées pour la mise à disposition ne doivent pas dépasser le coût d'un contrôle.

Une description de la procédure de traitement des plaintes est disponible sur demande (info@vastgoedexpertsvzw.be).

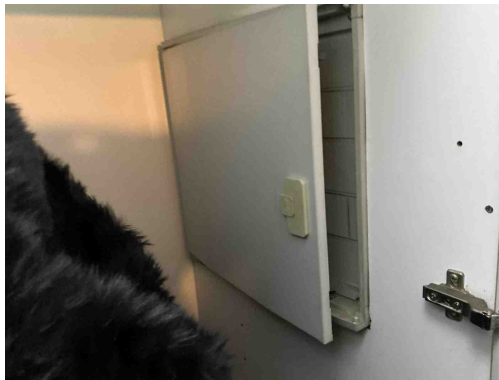
Pour toute information complémentaire concernant les prescriptions ou les plaintes, la Direction générale de l'Énergie du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie (<https://www.economie.fgov.be>) est compétente pour les organismes agréés.

Annexes



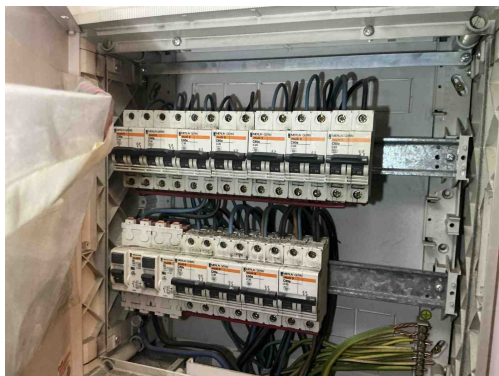
Intracation(s):

T10 - Certaines prises de courant et/ou interrupteurs ne sont pas fixés correctement. (Livre 1 : 1.4.1.3)
Remarque: E.a. living

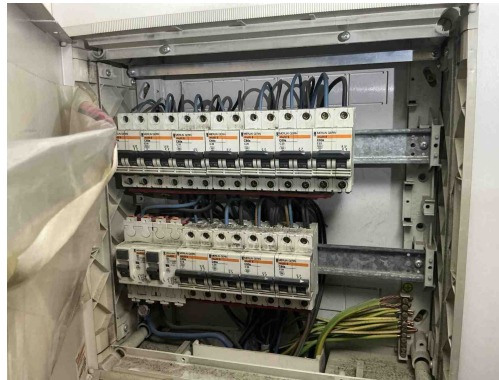


Intracation(s):

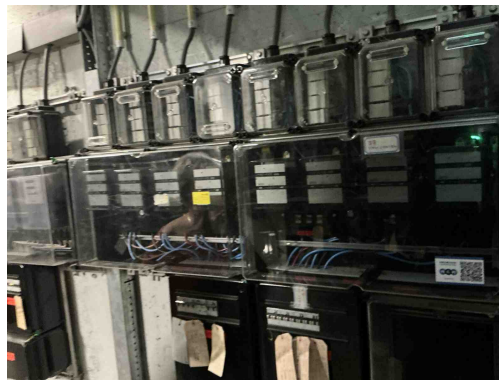
B17 - La tension d'alimentation n'est pas indiquée sur chaque tableau. (Livre 1 : 3.1.3.3)
Remarque: E.a. tableau 1



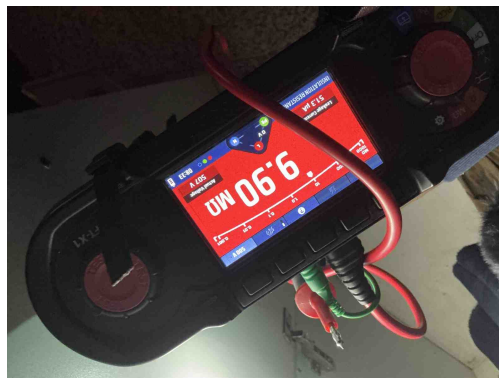
Aucune infraction liée



Aucune infraction liée



Aucune infraction liée



Aucune infraction liée